



Confirmation sur mariage sous la communauté des biens

Par **georges1806**, le **05/12/2015 à 08:32**

Bonjour,
J'aimerais avoir la confirmation d'un élément concernant le mariage sous la communauté des biens. Si au cas où il y aurait divorce, si je peux apporter la preuve que l'appartement dans lequel nous vivons a été acheté avant le mariage avec mes propres deniers et que l'appartement était en mon nom propre, si j'ai bien compris cet appartement me reviendra de droit sans que j'ai à le partager.
De même que pour mon assurance vie que j'ai ouvert bien avant le mariage, celui ci m'appartient totalement en cas de divorce exceptés les versements qui auront été effectués après le mariage.
Pouvez vous me confirmer cela?
Merci de vos réponses

Par **morobar**, le **05/12/2015 à 10:33**

Bonjour,
En général les difficultés ne proviennent pas de là.
C'est lorsqu'il reste des crédits à apurer, des rénovations...que les problèmes surfissent, et bien sur si le notaire oublie la notion du "réemploi" en cas de vente du bien considéré et du rachat d'un autre bien immobilier après le mariage.